

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025
Délibération N° DE_2025_044

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala pour la carte de compétence « Assainissement collectif »

La commune de Salmiech et la communauté de communes du Pays de Salars ont engagé une réflexion relative à l'exercice de la compétence assainissement collectif conformément à la mise en œuvre de la Loi NOTRE. Les conclusions tirées de cette réflexion font état de la volonté de la commune de Salmiech d'entreprendre des démarches afin de confier cette compétence au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA (SMELS) dans le cadre de l'ouverture de la carte assainissement collectif au niveau du syndicat.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Salmiech au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA pour la compétence « Carte 2 : Assainissement collectif » ;
- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien toutes les formalités afférentes à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance

Madame Muriel LAPIERRE
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025
Date de réception de l'AR: 15/05/2025
012-211202551-DE_2025_044-DE
A G E D I

DE_2025_044

